



2070000 Commission paritaire pour employés de l'industrie chimique

Prime de fin d'année	1
Les titre-repas	1
Eco-chèques	1
Pension complémentaire	2
Travail d'équipe	2
Frais de transport	3

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :

<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>

Le site ne permettant pas de consulter des CCT antérieures à 1999, le texte des CCT plus anciennes est repris dans cette fiche.

Prime de fin d'année

CCT du 20 juin 2017 (141.367)

Prime de fin d'année

Tous les articles .

Durée de validité : 1^{er} janvier 2017 pour une durée indéterminée.

CCT du 20 juin 2017 (141.368)

Prime de fin d'année pour les représentants de commerce.

Tous les articles .

Durée de validité : 1^{er} janvier 2017 pour une durée indéterminée.

Les titre-repas

CCT du 20 février 2018 (145.209)

Accord Provincial 2017 – 2019 pour la transformation des matières plastiques en Flandre occidentale

Articles 1, 2 et 8.

Durée de validité : 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2019, l'art. 8 pour une durée indéterminée.

Eco-chèques

CCT du 11 janvier 2010 (99.187)

Système de rémunération pour la fixation des salaires mensuels minimaux et des traitements mensuels.

Articles 1, 8, 10 et 12.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2010 pour une durée indéterminée, sauf l'article 10 qui est à partir du 1^{er} janvier 2009 pour une durée indéterminée.



CCT du 20 février 2018 (145.209)

Accord Provincial 2017 – 2019 pour la transformation des matières plastiques en Flandre occidentale

Articles 1, 2 et 10.

Durée de validité : 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2019.

Pension complémentaire

CCT du 1 avril 2009 (92.232)

Accord national 2009 – 2010 pour employés

Art. 1, 2 en 7 + annexe 2.

Durée de validité: à partir du 1^{er} janvier 2009 pour une durée indéterminée.

CCT du 5 août 2010 (101.255)

Institution d'un "Fonds de sécurité d'existence pour le régime sectoriel de pension des employés de l'industrie chimique" et fixant ses statuts

Tous les articles + annexe.

Durée de validité: à partir du 5 août 2010 pour une durée indéterminée.

CCT du 15 décembre 2010 (102.860)

Choix de l'organisme de pension chargé de l'exécution de l'engagement de pension complémentaire sectoriel pour les employés de l'industrie chimique telle qu'introduite par la convention collective de travail du 5 août 2010

Tous les articles.

Durée de validité: à partir du 15 décembre 2010 pour une durée indéterminée.

CCT du 15 mars 2016 (133.534)

Régime de pension complémentaire sectoriel pour les employés de l'industrie chimique

Tous les articles + annexes 1 et 2.

Durée de validité: à partir du 1^{er} janvier 2016 pour une durée indéterminée.

Travail d'équipe

CCT du 16 mai 2017 (139.613)

Accord National 2017 – 2018 pour employés (CP 207)

Articles 1, 4 et 21.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2018.

CCT du 20 juin 2017 (141.366)

Appointement mensuel entreprises non conventionnées

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2017 pour une durée indéterminée.

CCT du 20 février 2018 (145.209)

Accord Provincial 2017 – 2019 pour la transformation des matières plastiques en Flandre occidentale

Articles 1, 2 et 11.

Durée de validité : 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2019.



Frais de transport

CCT du 1 avril 2009 (92.232)

Accord national 2009 – 2010 pour les employés.

Articles 1, 2 et 8

Durée de validité : 1^{er} janvier 2009 pour une durée indéterminée.

CCT du 12 mai 2009 (93.479), modifiée par les CCT du 16 mai 2017 (139.613) et du 20 juin 2017 (141.369)

Transport des employés.

Tous les articles, art. 4, 2^e alinéa modifié par la CCT 139.613 à partir du 1^{er} mai 2017 jusqu'au 31 décembre 2018 + annexe, annexe modifié par l'annexe du CCT 141.369 à partir du 1^{er} mai 2017 jusqu'au 31 janvier 2018.

Durée de validité : 1^{er} février 2009 pour une durée indéterminée.

CCT du 20 juin 2017 (141.369)

Transport

Tous les articles + annexe.

Durée de validité : 1^{er} mai 2017 jusqu'au 31 janvier 2018.

CCT du 20 février 2018 (145.209)

Accord Provincial 2017 – 2019 pour la transformation des matières plastiques en Flandre occidentale

Articles 1, 2 et 13 + annexe.

Durée de validité : 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2019.